

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

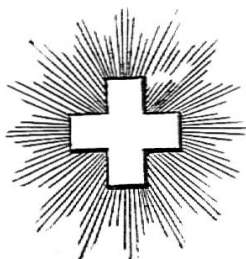
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 1.



LAUSANNE

7 janvier 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Souhaits pour 1903. — Appel du nouveau Comité. — Devoirs à domicile et surmenage. — Pour le 12 janvier. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Genève. — PARTIE PRATIQUE : Une leçon de Georges Sand. — Dictées. — Arithmétique : Le système métrique. — Calcul oral. — Dessin : Ecussons.*



A ses Collaborateurs,

Abonnés et Amis,

L'ÉDUCATEUR

*présente ses meilleurs vœux, cordiaux et sincères,
pour l'année déjà commencée.*



**Aux membres de la Société pédagogique
de la Suisse romande.**

En entrant en fonctions pour une période de trois années, les membres du nouveau Comité de la *Société pédagogique de la Suisse romande* s'empressent d'adresser à tous leurs collègues un cordial salut.

Notre premier devoir est de remercier chaleureusement le Comité neuchâtelois sortant de charge de tout ce qu'il a fait pour

notre association et de l'excellente direction qu'il a su lui imprimer. Tous ceux qui ont eu le privilège d'assister au Congrès de Neuchâtel, dont le succès a été si grand, garderont à ces organisateurs, qui ont dépensé sans compter leur temps et leurs peines, un reconnaissant souvenir.

Nous tenons aussi à exprimer notre entière confiance à la Direction de l'*Educateur*, à son Rédacteur en chef, qui, avec un dévouement inlassable, met depuis six années au service de notre organe ses vastes connaissances, ses talents et sa haute expérience; à M. Ulysse Briod, le distingué rédacteur de la partie pratique qui, malgré les difficultés particulières de sa tâche, veut bien conserver à notre revue sa précieuse collaboration; à M. Charles Perret, dont la gérance mérite tous les éloges.

Notre Société a déjà fourni une longue et féconde carrière. Son existence est nécessaire; les forces qu'elle groupe ne peuvent rester isolées. Nous sommes profondément heureux de constater qu'elle n'a jamais été plus florissante. Mais nous croyons qu'elle peut se développer et grandir encore; nous voudrions qu'elle arrivât à compter dans ses rangs tous les amis de l'école romande. Aussi disons-nous à tous nos collègues: «Aidez-nous, recrutez de nouveaux adhérents à notre association, soutenez l'*Educateur*». Vous pouvez être assurés que, de notre côté, nous ne négligerons aucun effort pour justifier le témoignage de confiance que vous nous avez accordé. Fort de l'appui de la Section genevoise, nous remplirons avec joie notre tâche et nous saurons tenir haut et ferme le drapeau de la Romande. Vous pouvez compter sur nous.

Genève, 1^{er} janvier 1905.

F. LAGOTALA,

Vice-président.

W. ROSIER,

Président.

A. CHARVOZ,

Secrétaire.

DEVOIRS A DOMICILE ET SURMENAGE

Tel a été le sujet de discussion du dernier Synode scolaire de Bâle-Ville. Croyant intéresser les lecteurs de l'*Educateur*, nous résumerons brièvement les principales thèses adoptées.

Ce ne sont pas toujours les devoirs à domicile qui constituent la cause du surmenage, mais, souvent, il faut chercher celle-ci dans les différents travaux dont les parents chargent leurs enfants en dehors des leçons. C'est un phénomène qui varie suivant les qualités et suivant la constitution de l'individu; l'éducation que donne la maison paternelle y est pour beaucoup. Un remède consisterait à ne pas dépasser, dans la fixation des devoirs, un maximum de

temps qui varierait d'après les aptitudes des élèves. Mais, pour cela, il faudrait que ceux-là fussent faits à l'école même, sous la surveillance des maîtres et maîtresses. C'est en fortifiant le corps que l'on combat le surmenage de la manière la plus efficace. Pour cette raison, il faudrait déclarer la gymnastique obligatoire pour tous les degrés et la combiner avec des jeux quotidiens. La lutte contre le surmenage ne sera pas laissée à l'initiative privée seule ; grâce à son organisation, l'école est encore la seule instance capable de prendre des mesures efficaces pour améliorer l'état de choses actuel. Mais elle ne saurait se passer du concours des parents des élèves. Dans des conférences, organisées par l'école, celle-ci donnera à la population les instructions nécessaires pour qu'elle puisse contribuer à la lutte et pour que le but soit atteint le plus vite possible.

Voici, pour terminer, quelques propositions pratiques concernant l'école primaire : Abolition complète des examens et des devoirs à domicile ; augmentation des exercices physiques, surtout pour les jeunes filles ; celles-ci, en outre, n'apprendront à tricoter que dans le courant de la deuxième année. Y.

POUR LE 12 JANVIER

*Comment on fêtait l'anniversaire de Pestalozzi
au château d'Yverdon.*

Dans quelques jours, le monde pédagogique célébrera le 159^{me} anniversaire de la naissance de Pestalozzi. Beaucoup de villes organisent des cérémonies commémoratives, dans lesquelles des hommes compétents feront revivre le souvenir du grand pédagogue. Les lignes qui suivent n'ont pas pour but de faire l'éloge de celui dont les principes se font heureusement de plus en plus jour dans nos écoles. Elles vous feront remonter à l'année 1813 et assister à un anniversaire de Pestalozzi célébré au château d'Yverdon par ses élèves et par ses nombreux aides et disciples. Un de ces derniers, le Dr Charles Blochmann, maître à l'institut de Pestalozzi pendant les années 1809-1816, en donne dans son journal, une description détaillée :

A 6 h. du matin (on avait l'habitude de se lever de bonne heure à Yverdon), Pestalozzi fut réveillé par un morceau de musique, joué par la fanfare des élèves, et par un chant de circonstance. Il quitta bientôt sa chambre, salua toutes les personnes présentes avec bonté et affabilité et se rendit avec elles dans les classes. Les chers petits, écrit Blochmann, s'étaient donné plus de peine que jamais. Depuis passé huit jours, ils avaient travaillé jusqu'à une ou deux heures du matin pour préparer quelque chose de grandiose. Aucun de nous (les maîtres) n'avait reçu leurs confidences ; ce devait être une surprise pour tous. De l'avis unanime, on n'avait jamais vu, à l'occasion de l'anniversaire de Pestalozzi, réunies tant de belles choses ingénieuses. Voici les arrangements dans les différentes classes :

Celle des tout petits représentait un paysage rustique et boisé ; en face de l'entrée, ils avaient construit une maison de campagne, sur le toit de laquelle sautilaient plusieurs oiseaux. Autour de la maison, les enfants travaillaient : ils bêchaient, taillaient une haie, plantaient des fleurs. A gauche de la porte d'entrée, sous un épais buisson, se dressait une hutte ; à la fenêtre, on apercevait une belle pyramide, couverte de jolies figures, avec l'inscription :

« Que serait ce jour pour nous sans ta guérison ? »

Au pied de la pyramide, on lisait :

« Que ta santé prospère, que ton amour nous reste acquis ! »

En face, à l'autre fenêtre, ils avaient placé une table où les plus petits faisaient des jeux, tandis que les plus grands apprenaient et travaillaient. Au dessus, on lisait l'inscription :

« Nous apprenons et travaillons, ainsi le veut notre bon père. »

Le tout nous laissait une impression de gaieté, de rusticité et d'activité.

A l'entrée de la deuxième classe, on assistait à un splendide lever de soleil : les étoiles pâlissaient et le soleil montait lentement dans le ciel. Ce transparent, très bien imaginé, était mu par une main invisible. A gauche, dans un bosquet s'élevait une pyramide avec des figures ingénieuses ; les trois faces du socle portaient les inscriptions :

« Nous nous réjouissons,
Nous remercions Dieu,
Nous voulons être sages. »

Devant le centre de la paroi gauche de la salle était une chaumière entourée d'un petit jardin. L'entrée était surmontée de l'inscription :

« Pendant toute l'année, le père nous a conduit dans la belle nature ; c'est pourquoi nous lui apportons aujourd'hui la nature dans la chambre ».

Dans la chaumière étaient assis deux enfants ; ils lisaient dans de petits livres et apprenaient le livret. Lorsque Pestalozzi s'approcha, ils lui tendirent des dessins et des vœux de bonheur. Dans un angle, on avait posé le transparent couronné de Pestalozzi, avec cette inscription :

« Puissent les bienfaits de sa méthode être bientôt généralement répandus ».

En face de la chaumière, on voyait une très jolie grotte entourée de platebandes et de fleurs.

Cependant, ce furent les troisième et quatrième classes réunies qui avaient imaginé la plus belle des surprises. Il faut dire aussi qu'elles disposaient de la place la plus étendue ; car elles avaient fait leur arrangement, non dans une salle d'étude, mais dans un grand dortoir, évacué à cet effet. Une haute allée garnie de feuillage conduisait à une place libre, au milieu de la salle. Un obélisque transparent en limitait l'extrémité ; il portait l'inscription :

« S'inspirant de la nature, son œuvre progresse constamment ».

La place du centre représentait un joli paysage ; on y arrivait en passant par deux arcs de triomphe. Mais une haie vive empêchait de trop s'en approcher et rendait possible d'admirer, à la distance voulue, une énorme pyramide dont la partie supérieure reposait sur de grandes boules en verre de différentes couleurs. Elle portait une triple inscription :

« Un pilier de la vérité,
Bravant le passé,
Durant éternellement ».

A gauche, dans une belle grotte, les élèves avaient placé sur un autel le buste couronné de Pestalozzi, éclairé par la lueur de deux feux allumés dans des patères. On y lisait ces mots : « Gardé et vénéré des enfants qui t'aiment ».

Dans le fond s'élevait un magnifique temple, dessiné en excellente perspective, dont la colonnade était continuée, naturellement, par l'allée des peupliers menant jusqu'au bord du lac. Les tours du château formaient l'arrière-plan. Devant le temple se trouvaient des vases dans lesquels brûlaient des feux. Le frontispice était orné de l'inscription :

« Le temple de la culture donne aux hommes de bien l'enthousiasme pour travailler au développement de l'humanité ».

A gauche du temple, les garçons avaient construit une jolie chaumière dont les parois étaient faites en écorce; à côté se trouvait un banc recouvert de mousse. La place du temple était ornée de plates-bandes fleuries; deux jets d'eau ayant leur source dans les combles faisaient jaillir l'eau jusqu'à cinq pieds de hauteur. Des oiseaux, des lapins et d'autres animaux donnaient de l'animation à tout ce charmant tableau. Quelques élèves, cachés dans les buissons, jouaient de la flûte. Lorsque Pestalozzi s'approcha d'eux, un garçon lui remit une rose et les vœux de ses camarades.

Après la visite dans les différentes classes, tout le monde se sépara, enchanté et satisfait. Pestalozzi était très gai et affectueux, plein d'espoir et de bonté, comme toujours dans ces occasions. A 11 heures commença la cérémonie religieuse, une des plus belles qui eurent lieu à Yverdon. Dans la salle des prières, éclairée par des centaines de lampes, était réuni tout ce qui, de près ou de loin, touchait à l'institut. Plusieurs étrangers étaient arrivés exprès pour y assister. Après l'exécution d'un cantique, Niederer prononça une très belle allocution en prenant pour texte la triple inscription de la deuxième classe :

« Nous nous réjouissons,
Nous remercions Dieu,
Nous voulons être sages ».

En prononçant la dernière parole de son discours, il s'avança vers Pestalozzi, lui serra les deux mains et l'embrassa, chacun des autres maîtres en fit autant; ce fut une scène touchante. N'arrivant plus à dominer ses sentiments, celui-ci, debout devant l'autel, dit en pleurant de joie quelques paroles de reconnaissance qui nous touchèrent profondément. Tous les yeux se mouillèrent de larmes, car tous les cœurs étaient en proie à une vive émotion.

L'assistance prit part ensuite au dîner servi dans la grande salle décorée de guirlandes. Le repas fut très gai, quoique très sérieux. Vers la fin furent prononcés trois discours qui firent une profonde impression, deux par des étrangers et le troisième par Pestalozzi, comme toujours plein de modestie et de simplicité. La fanfare des élèves contribua beaucoup à la réussite du banquet.

A 5 heures eut lieu le concert; tout marcha à souhait, chacun en fut très content. Presque toute la ville était présente et visita ensuite les différentes salles avec leurs décors.

A 8 heures, commença le bal d'enfants qui se prolongea jusque fort tard dans la nuit.

(Traduit du *Journal de Blochmann*.)

Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Traitements des instituteurs. — D'après un mémoire de M. Eugène Poupon, instituteur à Courrendlin, les traitements payés au corps enseignant primaire par les communes se répartissent comme suit :

3,1 % des classes reçoivent 450 fr. ; 20,8 %, 550 ; 7,1 %, 600 ; 7,6 %, 650 ; 10,4 %, 700 ; 8,9 %, 750 ; 7,9 %, 800 ; 4,8 %, 850 ; 6,5 %, 900 ; 2,1 %, 950 ; 3,0 %, 1000 ; 17,8 %, au-dessus de 1000 fr.

Il faut ajouter à ces traitements en argent les prestations en nature (un logement, 9 stères de bois et 18 ares de terrain), ainsi que les subsides de l'Etat, qui varient, suivant les années de service, de 350 à 500 francs pour les institutrices et de 500 à 800 francs pour les instituteurs. Les institutrices reçoivent, en outre, un minimum de 120 francs pour la classe d'ouvrages manuels.

Les traitements de 450 et 550 francs vont disparaître, le Grand Conseil ayant, par son décret du 30 novembre, décidé de consacrer 50 000 francs de la subvention fédérale à ramener à 600 francs tous les traitements communaux inférieurs à ce chiffre.

Le salaire moyen du corps enseignant primaire, les prestations en nature réservées, est de 1550 francs. M. Poupon établit ensuite le budget d'une famille d'instituteur composée du père, de la mère et de trois enfants de 4, 6 et 9 ans.

BUDGET

1. Pain, une miche de 2 kg. par jour, à 65 ct. le kg.	fr.	237.25
2. Lait, 3 l. par jour à 35 ct. les 2 l.	»	191.60
3. Viande fraîche, 1 kg. chaque dimanche	»	98.00
4. Charcuterie, lard sec, 1 kg. par semaine, à 1 fr. le 1/2 kg.	»	104.—
5. Beurre, 1/2 livre par semaine, à 1 fr. 30 le kg.	»	27.30
6. Graisse, 1 livre par semaine, à 1 fr. 80 le kg.	»	46.80
7. Huile	»	11.—
8. Pommes de terre et légumes sont récoltés par l'instituteur ; frais pour graines, engrais et outils	»	19.—
9. Café, œufs, fromage, macaronis, riz, orge, farine, sucre, vinaigre, sel, épices, etc.	»	210.30
10. Vêtements et linge : enfants, 25, 30 et 35 fr. ; mère, 70 fr. ; mari, 80 fr. ; total	»	240.—
11. Chaussures et réparations	»	70.—
12. Lumière	»	20.—
13. Caisse d'assurance	»	116.40
14. Sociétés d'instituteurs	»	9.—
15. Impôt communal 700 fr. à 3,50 %	»	24.50
16. Impôt de l'Etat 700 fr. à 3,15 %	»	22.05
17. Taxe militaire	»	17.—
18. Assurance mobilière	»	4.—
19. Journaux : <i>Educateur</i> et journal politique	»	17.—
20. Dépenses pour réunions synodales	»	8.—
21. Achat et entretien du mobilier	»	25.—
22. Pharmacie	»	10.—
23. Voyages d'affaires, courses	»	10.—
24. OEuvres philanthropiques	»	5.—
25. Imprévu, 3 francs par mois	»	36.—

Total des dépenses, fr. 1550.—

Sur 280 instituteurs environ que compte le Jura bernois, 34 % ont des occupations accessoires.

*** **Courtellary.** Le synode libre des instituteurs du district, qui a eu lieu le samedi 17 décembre, à Courtellary, a été très fréquenté.

Par une sage précaution du comité, la séance commença à 8 heures du matin, vu l'importance des tractanda.

Mlle Schneckenburger a fait un remarquable rapport sur le nouvel enseignement de l'allemand basé sur la méthode intuitive de C. Egli, à Zurich, et, par une excellente leçon pratique, a démontré l'avantage réel de cette méthode qui procède par induction.

M. C. Frossard, directeur, a charmé l'auditoire par sa brillante improvisation sur la révolution française rehaussée par des projections lumineuses fort bien réussies. M. César Béguelin fait un rapport très détaillé sur les travaux du synode cantonal et sur la marche de la société cantonale des instituteurs.

Le Comité est chargé d'établir les tractanda pour la prochaine réunion.

*** **Brevet secondaire.** — Des examens d'aspirants au brevet d'instituteur secondaire auront lieu à Porrentruy, du 25 au 29 avril prochain, sous la direction de M. l'inspecteur Landolt.

H. GOBAT.

VAUD. — Ecole normale. — La proclamation du résultat des concours annuels a eu lieu le 22 décembre dernier dans l'Aula des Ecoles normales.

48 travaux de concours ont été présentés en 1904. Voici la liste des élèves avec les prix et accessits proposés par les jurys d'examen. Ces prix ont dû subir une réduction pour ne pas dépasser la somme de 1050 francs mise à la disposition de l'Ecole.

Pédagogie. — William Dorier, Prix 38 francs ; André Nicod, P. 45 fr. ; Henri Pidoux, P. 38 fr. *Français.* — Edouard Moudon, Accessit 35 fr. ; Ulysse Favre, P. 40 fr. ; Alestin Musy, A. 20 fr. ; Louis Rochat, A. 30 fr. *Mathématiques.* — Julien Saugy, P. 40 fr. ; Henri Baudraz, P. 40 fr. ; Félix Vaney, 35 fr. ; Félix Vaney, P. 45 fr. ; Ernest Duflon, P. 35 fr. ; U. Favre, P. 35 fr. ; Fernand Bussy, P. 25 fr. ; Fernand Charlet, A. 20 fr. ; Paul Duruz, P. 25 fr. ; Edouard Fonjallaz, P. 30 fr. ; William Miauton, P. 30 fr. ; Charles Pernet, A. 20 fr. *Géographie et Histoire.* — Julien Saugy, A. 30 fr. ; Léon Bourgeois, A. 25 fr. ; Léon Bourgeois, A. 25 fr. ; Emile Gilliéron, A. 20 fr. ; Charles Lugeon, A. 20 fr. ; Ernest Dériaz, A. 20 fr. ; Henri Nicod, A. 25 fr. ; André Campiche, A. 15 fr. ; Gustave Baudin, P. 35 fr. *Calligraphie.* — Paul Burnier, P. 35 ; Emile Zbinden, P. 35 fr. ; Adrien Baillif, P. 35 fr. *Sciences naturelles.* — Christian Beyeler, P. 50 fr. ; Christian Beyeler, P. 40 ; Charles Duc, P. 45 fr. ; Félix Vaney, P. 40 fr. ; Auguste Goy, P. 35 fr. ; Auguste Goy, P. 35 fr. *Allemand.* — Camille Grin, A. 10 fr. ; André Nicod, P. 40 fr. ; Rodolphe Waldner, A. 15 fr. ; Robert Jaunin, A. 18 fr. *Dessin et modelage.* — Julien Saugy, P. 40 fr. ; William Dorier, P. 30 fr. *Musique.* — Edouard Moudon, A. 35 fr. ; Edouard Moudon, A. 30 fr. ; Pierre Pilet, P. 40 fr. *Travail manuel.* — A. Cherix, P. 35 fr.

*** L'Etat de Vaud et la ville de Lausanne viennent de commémorer, par une belle manifestation, le centenaire de Sainte-Beuve, qui professa son célèbre cours sur Port-Royal, à notre vieille Académie, en 1837. Il ne nous est pas possible de rendre compte ici de la journée du 23 décembre dernier, dont les journaux quotidiens ont longuement parlé. Bornons-nous à dire qu'une plaque commémorative

a été apposée sur le bâtiment académique, entre la tour et l'entrée du Musée cantonal. Elle porte l'inscription suivante :

« Sainte-Beuve a professé à notre Académie, de 1837 à 1838, son cours sur Port-Royal, origine du célèbre ouvrage qu'il publia avec cette dédicace : « A mes auditeurs de Lausanne. Pensé et formé sous leurs yeux, ce livre leur appartient ». A ce souvenir, l'Etat, la Ville de Lausanne, l'Université, la Société Académique, les admirateurs de l'illustre Ecrivain, consacrent ce monument ».

A l'angle gauche de la plaque, en haut, un médaillon en bronze, œuvre de M. le sculpteur Lugeon, représente les traits de Sainte-Beuve.

Dans son livre, Sainte-Beuve nous a révélé, dans les solitaires de Port-Royal, des maîtres incomparables de la pédagogie française. A ceux qui ne peuvent pas lire le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, nous tenons à signaler un ouvrage plus condensé, qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques scolaires, *L'Education à Port-Royal*, par Félix Cadet, Paris, Hachette 1887.

*** **Ecoles Normales.** — *Arbre de Noël 1904.* — Avant de rentrer dans leurs foyers les élèves de l'Ecole normale ont eu leur arbre de Noël, un très bel arbre allumé dans l'Aula et auquel étaient conviés MM. les professeurs et leurs familles et les enfants des trois classes de l'Ecole d'application.

Après une prière de M. le pasteur Vallotton et un chœur chanté par la première classe des filles, les diverses productions inscrites au programme, un programme très bien composé, se sont succédées avec entrain. Un peu avant la fin, le bon enfant est arrivé, car tout arbre qui se respecte ne se conçoit pas sans un bon enfant. Celui-ci chargé de neige et d'années nous parut, malgré son grand âge, très au courant de la pédagogie moderne, de la méthode intuitive, en particulier. Il distribua des verges avec libéralité, et M. le Directeur lui-même en reçut une avec recommandation de ne pas l'économiser. Tout cela à la grande joie des petits et des grands.

Puis, en quelques mots, M. le Directeur remercie les élèves filles, les organisatrices de cette petite fête. Il leur dit qu'il espère qu'elle contribuera à resserrer les liens qui unissent la grande famille de l'Ecole normale. Une courte prière de M. Vallotton termine la cérémonie. Les dernières bougies s'éteignaient, mais le souvenir de cette très intime et très joyeuse réunion restera lumineux dans nos cœurs.

V. M.

*** Notre collaborateur, M. Alphonse Michaud, membre du Comité de rédaction de l'*Educateur*, a donné, lundi 26 décembre dernier, une conférence fort goûtée à la *Maison du Peuple*, à Lausanne. M. Michaud est le créateur et l'instituteur de l'école libre de Bagnes. Il est également le fondateur de la *Société des instituteurs du Bas Valais romand*. Le vaillant maître valaisan a trouvé des accents émus pour retracer les diverses péripéties par où a passé sa chère école : menaces, calomnies, persécutions, rien ne lui fut épargné. Et malgré tout, l'école libre de Bagnes est là, forte et prospère, et son maître, nous le savons, est l'homme à la conduire vers de nouvelles destinées...

GENÈVE. — Mlle Julia Cartier, licenciée ès-lettres de l'Université de Genève, a obtenu en Sorbonne le titre de docteur de l'Université de Paris, avec une thèse sur « Gérard de Nerval, un intermédiaire entre l'Allemagne et la France ». Mlle Cartier appartient au corps enseignant primaire du canton de Genève, auquel la jeune diplômée fait le plus grand honneur.

PARTIE PRATIQUE

Une leçon de Georges Sand.

Il y a quelques mois, à Paris et à Nohant, on a célébré le centième anniversaire de la naissance de Georges Sand. A ce propos, une grande revue française a publié la jolie leçon que nous donnons ci-dessous. Rarement, croyons-nous, *l'Éducateur*, a eu la bonne la bonne fortune d'offrir à ses lecteurs une page plus charmante que celle qui fut écrite par un des plus grands maîtres de la littérature au XIX^{me} siècle.

Après avoir fait une assez grande part à la révolution de 1848, à l'instigation de son ami, le philosophe Pierre Leroux, G. Sand se réfugia, dégoûtée de la politique, dans son domaine familial de Nohant. Là, elle écrivit ses délicieux romans champêtres qui sont de purs chefs d'œuvre : *La Mare au Diable*, *La petite Fadette*, *François le Champi*, tout en s'occupant de très près de l'éducation de ses deux petites filles, Aurore et Gabrielle. C'est elle qui leur apprend à lire en choisissant la méthode lui paraissant la plus rationnelle¹, car « elle était née pour être maîtresse d'école ». C'est pour Aurore Sand, qu'elle chérissait, que fut écrite la leçon que nous reproduisons ci-après.

• UNE PREMIÈRE LEÇON DE GRAMMAIRE

— Nous allons apprendre à lire, mais d'abord il faut savoir ce que c'est que parler. Sais-tu parler ?

— Mais, oui.

— Sais-tu bien de quoi on se sert pour parler ?

— On se sert de sa bouche.

— Et de quoi, encore ?

— De sa voix.

— Et que disent la voix et la bouche ?

— Des paroles.

— Comment les arrange-t-on, ces paroles, pour dire ce qu'on veut dire

— On les arrange en mots.

— Et les mots, comment les arrange-t-on ?

— Je ne sais pas. Ça s'arrange tout seul.

— Ça s'arrange en phrases.

— Je ne sais pas ce que c'est.

— Dis-moi plusieurs mots qui me fassent comprendre que tu as fait ou que tu feras quelque chose.

— J'ai été au jardin. Je dînerai ce soir.

— Très bien. Moi, j'irai au... Ce matin, j'ai...

— Je ne te comprends pas.

— Pourquoi ?

— Parce que tu oublies des mots.

— Certainement : des mots qu'il aurait fallu dire pour dire une vraie phrase. Si je t'avais dit : « J'irai au grenier ; ce matin, j'ai déjeuné », tu m'aurais comprise. Tu sais maintenant ce que c'est qu'une phrase. On ne peut se faire comprendre sans dire des phrases. Les phrases se composent de mots. Il n'y a pas

¹ Nous nous proposons de revenir sur ce sujet.

bien longtemps que tu ne savais dire que des mots. On devinait ce que tu voulais, parce que c'était simple. Il y a eu un temps où tu ne savais pas même dire des mots. Tu parlais en cris et en larmes. On ne pouvait pas toujours deviner et tu souffrais de ne pouvoir être comprise. A présent, tu as plus de volontés différentes que tu n'en avais alors, tu ne te contentes pas de manger, de dormir, d'être proménée. Tu comprends plus de choses, tu es curieuse d'en comprendre tous les jours d'autres ; il te faut plus que des mots, il te faut des phrases pour qu'on puisse savoir ce que tu désires. Donc, tu arranges en phrases tout ce que tu veux dire pour être comprise.

— Combien donc faut-il dire de mots pour dire une phrase ?

— Il ne faut dire que ceux dont on a besoin et il n'y a pas de nombre fixe. Dis-m'en une où il y ait deux mots, seulement.

— Il fait beau.

— Comment arranges-tu cela ?

— Il fait beau.

— Et moi, si je te dis : » Il ne fait pas beau » ?

— Tu me dis cinq mots.

— Donc, *fait beau*, ne peut pas être un seul mot, puisque je peux en mettre un autre au milieu.

— Il pleut, cela fait deux mots.

— Comment le sais-tu ?

— Est-ce que je me trompe ?

— Non, mais tu n'en es pas bien sûre ?

— Comment peut-on être sûr de ne pas mettre deux mots ensemble ?

— En comprenant tous les mots que l'on dit. Pour les comprendre, il faut savoir à quoi ils servent, et, pour s'en rendre bien compte, il faut savoir leurs noms.

— Les mots ont des noms ?

— Tous.

— Ça doit être bien long à apprendre ?

— C'est très court. Il s'agit de retenir une douzaine de noms. Nous en apprendrons deux aujourd'hui : le nom et le verbe. Exemple : Aurore court.

— Aurore, c'est mon nom.

— Donc Aurore est un nom. *Court*, est-il un nom aussi ?

— Pas du tout.

— *Court* est un verbe, c'est-à-dire un mot qui sert à dire que tu es ou que tu fais quelque chose. *Aurore court* est donc une phrase en deux mots, dont l'un me fait savoir de quelle personne on me parle, le second l'action, la chose que cette personne fait. Dis-moi d'autres phrases où il y aura un nom et une action, une chose que l'on fait, c'est-à-dire un verbe.

— Gabrielle crie. Fadet jappe. Henri travaille.

— Tu as compris.

Quel tableau charmant évoqué par cette leçon : Georges Sand est assise devant ce simple bureau de noyer où furent écrites tant d'œuvres remarquables ; sa petite Aurore est sur ses genoux écoutant avec attention les questions que lui pose, sur les premiers éléments de la lecture et de la langue, sa délicieuse grand'mère !

E. S.

DICTÉES

(Degré moyen.)

Quelques animaux nuisibles.

Le loup.

Le loup habite les forêts les plus profondes, les retraites les plus inviolées, d'où il ne sort que pour chercher sa nourriture, poussé par cette faim terrible qu'on a surnommée « faim de loup » ; mais quoique cet animal ait un appétit presque insatiable, il peut, malgré les tourments de son estomac, rester quelques jours sans manger, sans pour cela perdre de ses forces et de sa vigueur.

Le sanglier.

Le sanglier est omnivore ; il ne se contente pas de ce qu'il peut trouver dans la forêt où il a établi sa bauge, il dévaste littéralement les champs qui avoisinent les bois qu'il habite. Il va même fort loin et les dommages qu'il cause sont énormes. Il s'attaque à tout : glands, fruits, châtaignes, pommes de terre, œufs de perdrix et de faisans ; il n'épargne rien.

Le renard.

Le renard mérite le titre de braconnier, car il braconne aussi bien dans nos chasses que dans nos basses-cours, et c'est un animal essentiellement nuisible. Pour se procurer sa nourriture, il a dans son sac mille ruses, qui lui ont valu le surnom de malin compère.

Il chasse une partie du jour et de la nuit ; le jour, il tue pour emporter sa proie et la dévorer ou la cacher dans sa fosse ; la nuit, il égorge par plaisir, massacrant jusqu'à la dernière les volailles du poulailler et rangeant avec méthode ses victimes pour les enlever plus tard, à loisir, en cas de besoin.

La fouine.

La fouine vit surtout près des lieux habités. Durant la belle saison, sa résidence se trouve dans une cavité de rocher, de mur, d'arbre ; une fois l'hiver arrivé, elle se rapproche du village et s'installe dans une grange, dans une meule, au milieu d'un gerbier ou d'un tas de fagots. Les méfaits de la fouine sont immenses. C'est un des fléaux des plus redoutables pour la fermière, car son poulailler et son clapier ont à compter avec elle.

La belette.

Malgré sa petite taille, la belette est peut-être le plus redoutable des petits carnassiers ; une belette grosse comme le pouce a raison du plus vigoureux bouquin¹, si elle parvient à l'approcher et d'un bond à lui sauter au cou. Elle est d'une agilité surprenante. Elle détruit les couvées de cailles et de perdrix ; elle grimpe aux arbres avec une grande facilité, elle arrive, grâce à sa légèreté, jusqu'aux petites branches ; là, elle hume les œufs déposés dans les nids, tue les petits oiseaux et boit leur sang.

Les rats.

Longue est la liste des méfaits causés par les rats. Rien n'échappe à leurs dents meurtrières : ils mangent les grains, les matières animales ; ils s'attaquent aux levrauts, aux lapereaux, aux couvées de faisans et de perdrix ; ils creusent des galeries au travers des fondations des maisons, pénètrent dans les réduits aux provisions, envahissent la basse-cour, détruisant les œufs, les poussins, les canetons et même les bêtes adultes.

Les animaux nuisibles,
par A. BLANCHON.

(Communiqué par A. Reverchon.)

¹ Bouc.

ARITHMÉTIQUE

Le système métrique.

Les renseignements qui suivent, tirés de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1905, modifient sur plusieurs points les définitions classiques des ouvrages d'arithmétique. C'est pourquoi nous en donnons connaissance à nos lecteurs.

Le Système métrique a été institué en France par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795).

Cette loi prescrivait l'adoption d'un étalon unique des Poids et Mesures pour toute la République et fixait les principes du système et de la nomenclature. C'est la loi du 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799) qui a donné une valeur légale aux étalons définitifs du mètre et du kilogramme établis à la suite des travaux de Delambre, Méchain, Laplace, Borda, Lavoisier. Ces étalons furent déposés aux Archives nationales.

Enfin la loi du 4 juillet 1837 a rendu le système métrique obligatoire en France.

De bonne heure on fit des efforts pour répandre le système métrique à l'étranger. Il se propagea d'abord en Suisse, en Hollande et en Espagne. Enfin en 1872, une Commission internationale se réunit à Paris, sur l'invitation du gouvernement français, en vue de l'établissement de prototypes internationaux. Trente Etats y étaient représentés.

On résolut, pour l'exécution de nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme, de prendre comme point de départ les étalons des Archives. A la vérité les mesures géodésiques plus précises, faites depuis 1799, avaient montré que cet étalon n'est pas exactement la quarante millionième partie du méridien terrestre¹ ; mais si, au lieu de conserver le mètre des Archives, on s'en était tenu à la définition théorique du mètre, et si on avait voulu établir un nouvel étalon plus précis, de nouveaux progrès de la géodésie auraient montré bientôt que ce nouvel étalon n'était pas non plus rigoureusement exact, de sorte que tout aurait été à recommencer.

Un Bureau international des Poids et Mesures fut créé par une convention diplomatique en 1875 (Convention du Mètre) et installé au Pavillon de Breteuil. Il avait pour mission de construire et de conserver les étalons définitifs et de les comparer aux étalons nationaux fournis aux différents Etats.

Les étalons définitifs du mètre et du kilogramme furent définitivement sanctionnés par la Conférence générale de 1889 et déposés dans les caveaux du Pavillon de Breteuil.

Depuis la conférence de 1872 les progrès du Système métrique à l'étranger ont été très rapides.

En Suisse les lois cantonales ont consacré à partir de 1822 un système basé sur un pied de 30 cm. et une livre de 500 g., système étendu à la Confédération tout entière par la loi du 24 décembre 1851. La loi du 3 juillet 1875 rendit obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 1877, le système métrique, déjà facultatif depuis quelques années.

¹ D'après les mesures géodésiques modernes, la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre est plus grande que le mètre légal d'environ 0^m,0002.

L'Allemagne a adopté le système métrique dès le 1^{er} janvier 1872. Les étalons internationaux sont reconnus par une loi du 26 avril 1893.

L'Autriche a le système métrique facultatif dès le 1^{er} janvier 1873 et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1876. Une loi du 12 janvier 1893 reconnaît les étalons internationaux.

En Belgique, Hollande et Luxembourg, le système métrique a déjà été introduit en 1817 et l'enseignement dans les écoles en devenait obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1820.

L'Espagne introduit obligatoirement le système métrique dans ses Etats par une loi du 17 juillet 1849.

En Italie le système métrique introduit dans les différentes provinces à des époques très diverses, a été adopté obligatoirement dès 1874.

Il est aussi obligatoire en Bulgarie, en Egypte, en Roumanie, en Finlande, en Serbie, en Turquie, au Chili, en Colombie, au Brésil, au Mexique.

Le système métrique est légal, mais non obligatoire, en Grèce dès 1836, en Egypte dès 1875, en Russie dès 1900, en Suède et Norvège dès 1879.

Son emploi est autorisé dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, aux Etats-Unis, au Japon, au Pérou, en Nouvelle Zélande.

La loi de 1903 relative aux unités fondamentales du Système métrique remplace l'article 2 de la loi du 19 frimaire an VIII en ce sens qu'elle fait disparaître la contradiction que voici : l'ancienne loi définissait le mètre comme la 40 000 000^e partie du méridien terrestre et disait en même temps que le mètre légal serait l'étalon en platine déposé aux archives. Cet étalon n'étant pas rigoureusement égal au mètre théorique, cette double définition était contradictoire.

En outre, les lois antérieures définissaient le gramme comme une unité de poids, c'est-à-dire de force ; la loi nouvelle définit le gramme comme une unité de masse.

Loi du 11 juillet 1903

relative aux unités fondamentales du système métrique.

Article premier. — L'article 2 de la loi du 19 frimaire an VIII est remplacé par la disposition suivante :

Les étalons prototypes du Système métrique sont le mètre international et le kilogramme international qui ont été sanctionnés par la Conférence générale des Poids et Mesures, tenue à Paris en 1889, et qui sont déposés au Pavillon de Breteuil, à Sèvres.

Les copies de ces prototypes internationaux, déposées aux Archives nationales (mètre n° 8 et kilogramme n° 35), sont les étalons légaux pour la France.

Art. 2. — Le Tableau des mesures légales, annexé à la loi du 4 juillet 1837, sera modifié conformément à l'article précédent par décret rendu après avis du Bureau national des Poids et Mesures.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Tableau des mesures légales.

NOMS	VALEURS	SIGNES ABRÉVIATIFS
	<i>Mesures de longueur.</i>	
Myriamètre	Dix mille mètres	Mm.
Kilomètre	Mille mètres	km.

Hectomètre	Cent mètres	hm.
Décamètre	Dix mètres	dam.
<i>Mètre</i>	<i>Unité fondamentale</i>	m.
Décimètre	Dixième du mètre	dm.
Centimètre	Centième du mètre	cm.
Millimètre	Millième du mètre	mm.
<i>Mesures agraires.</i>		
Hectare	Cent ares ou dix mille mètres carrés	ha.
Are	Cent mètres carrés	a.
Centiare	Centième de l'are ou mètre carré	ca ou m ² .
<i>Mesures des bois.</i>		
Décastère	Dix stères	das.
Stère	Mètre cube	s ou m ³ .
Décistère	Dixième du stère	ds.
<i>Mesures de masse ou de poids.</i>		
Tonne	Mille kilogrammes	t.
Quintal métrique	Cent kilogrammes	q.
<i>Kilogramme</i>	<i>Unité fondamentale</i>	kg.
Hectogramme	Cent grammes	hg.
Décagramme	Dix grammes	dag.
<i>Gramme</i>	<i>Millième du kilogramme</i>	g.
Décigramme	Dixième du gramme	dg.
Centigramme	Centième du gramme	cg.
Milligramme	Millième du gramme	mg.
<i>Mesures de capacité.</i>		
Kilolitre	Mille litres	kl.
Hectolitre	Cent litres	hl.
Décalitre	Dix litres	dal.
<i>Litre</i>		l.
Decilitre	Dixième du litre	dl.
Centilitre	Centième du litre	cl.
Millilitre	Millième du litre	ml.
<i>Monnaies.</i>		
Franc	Cinq grammes d'argent au titre légal	
Décime	Dixième du franc	
Centime	Centième du franc	

DÉFINITIONS NOUVELLES

Le *mètre* est la longueur à la température de zéro du prototype international, en platine iridié, qui a été sanctionné par la Conférence générale des Poids et Mesures tenue à Paris en 1889 et qui est déposé au Pavillon de Breteuil, à Sèvres.

La copie n° 8 de ce prototype international, déposée aux Archives nationales, est l'étalon légal pour la France.

La longueur du mètre est très approximativement la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, qui a été prise comme point de départ pour l'établir.

L'unité de *surface* et l'unité de *volume* sont respectivement le mètre carré (m^2) et le mètre cube (m^3). On donne à la première le nom de *centiare* quand elle s'applique à la mesure des terrains, et à la seconde le nom de *stère* quand elle s'applique à la mesure des bois.

La *masse* d'un corps correspond à la quantité de matière qu'il contient ; son *poids* est l'action que la pesanteur exerce sur lui. En un même lieu, ces deux grandeurs sont proportionnelles l'une à l'autre ; dans le langage courant le terme *poids* est employé dans le sens de *masse*.

Le *kilogramme* est la masse du prototype international, en platine iridié, qui a été sanctionné par la Conférence générale des Poids et Mesures tenue à Paris en 1889, et qui est déposé au Pavillon de Breteuil, à Sèvres.

La copie n° 35 de ce prototype international, déposée aux Archives nationales, est l'étalon légal pour la France.

La masse du kilogramme est très approximativement celle de 1 décimètre cube d'eau à son maximum de densité, qui a été prise comme point de départ pour l'établir.

Le *litre* est le volume occupé par un kilogramme d'eau pure à son maximum de densité et sous la pression atmosphérique normale. Le volume du litre est très approximativement égal à 1 décimètre cube.

CALCUL ORAL

Pour obtenir rapidement le carré de 15, 25, 35, etc., c'est-à-dire d'un nombre de 2 chiffres terminé par 5, on multiplie le nombre des dizaines par lui-même augmenté de 1, et l'on ajoute 25 après le produit.

$$(35)^2 = (3 \times 4) \text{ suivi de } 25 = 1225.$$

Applications diverses.

$$(15)^2 = 225$$

$$(65)^2 = 4225$$

$$(25)^2 = 625$$

$$(75)^2 = 5625$$

$$(45)^2 = 2025$$

$$(85)^2 = 7225$$

$$(55)^2 = 3025$$

$$(95)^2 = 9025$$

(PROBLÈMES ORAUX)

Un jardin carré a 1 dam. 5 m. de côté. Quelle en est la surface en m^2 ? en ares ?

(Réponse : $225 m^2$; 2,25 a.)

Deux côtés d'un pré carré mesurent 11 dam. Indiquer sa superficie en m^2 ; en ares.

(Réponse : $3025 m^2$; 30,25 a.)

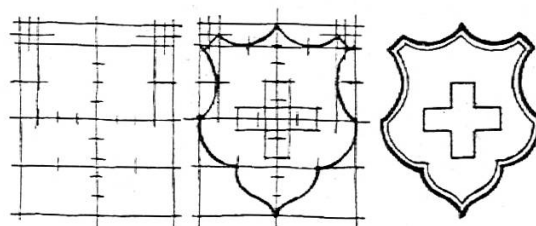
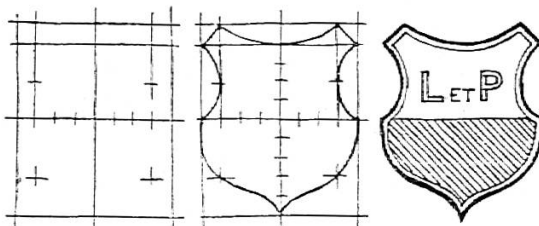
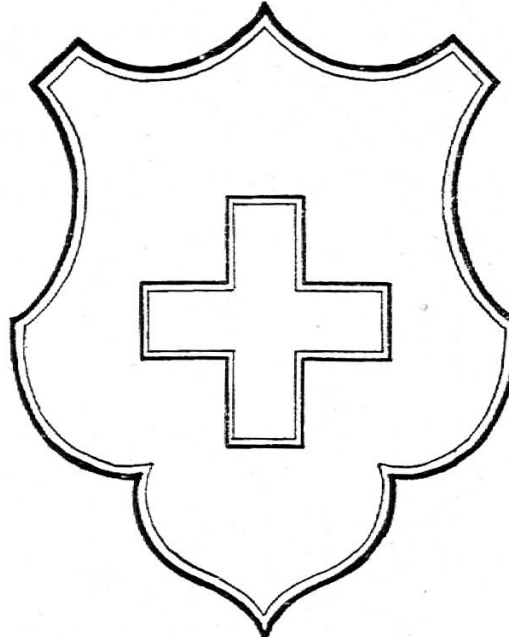
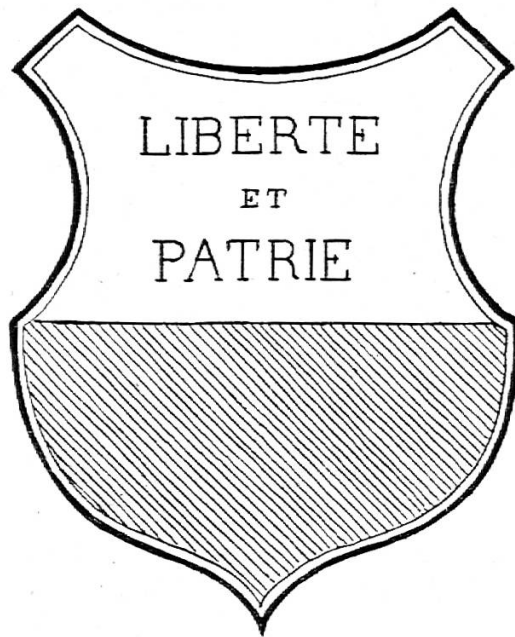
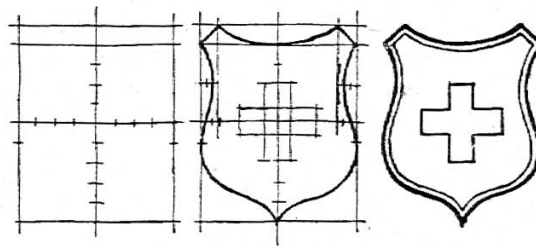
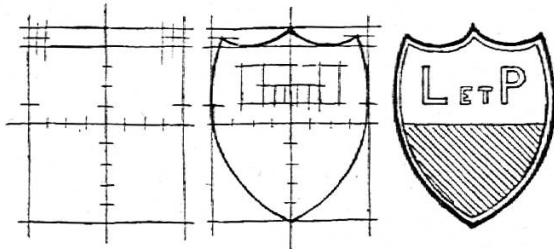
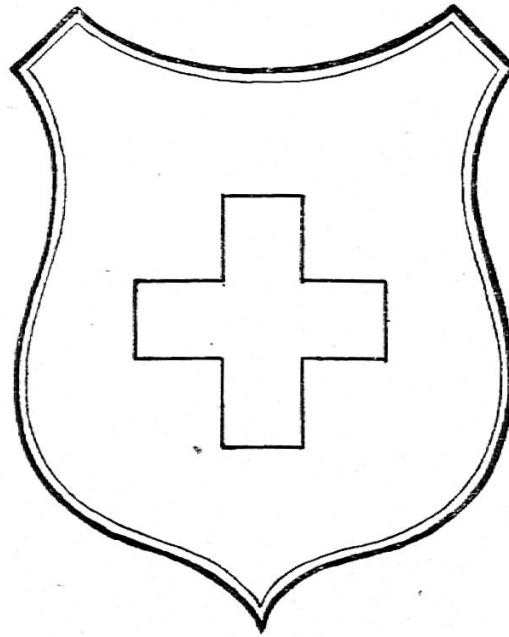
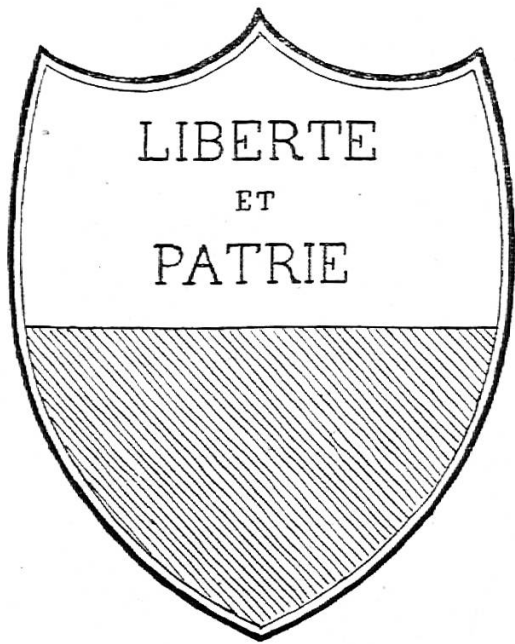
Trois côtés d'une place carrée ont une longueur de 2 hm. 2 dam. 5 m. Quelle en est la superficie en m^2 ? en ares ? en ha. ?

(Réponse : $5625 m^2$; 56,25 a. ; 0,5625 ha.)

Le périmètre d'un étang carré est de 1 hm. Indiquer en m^2 , en a., en ha., quelle surface il occupe.

(Réponse : $625 m^2$; 6,25 a. ; 0,0625 ha.)

A. REVERCHON.



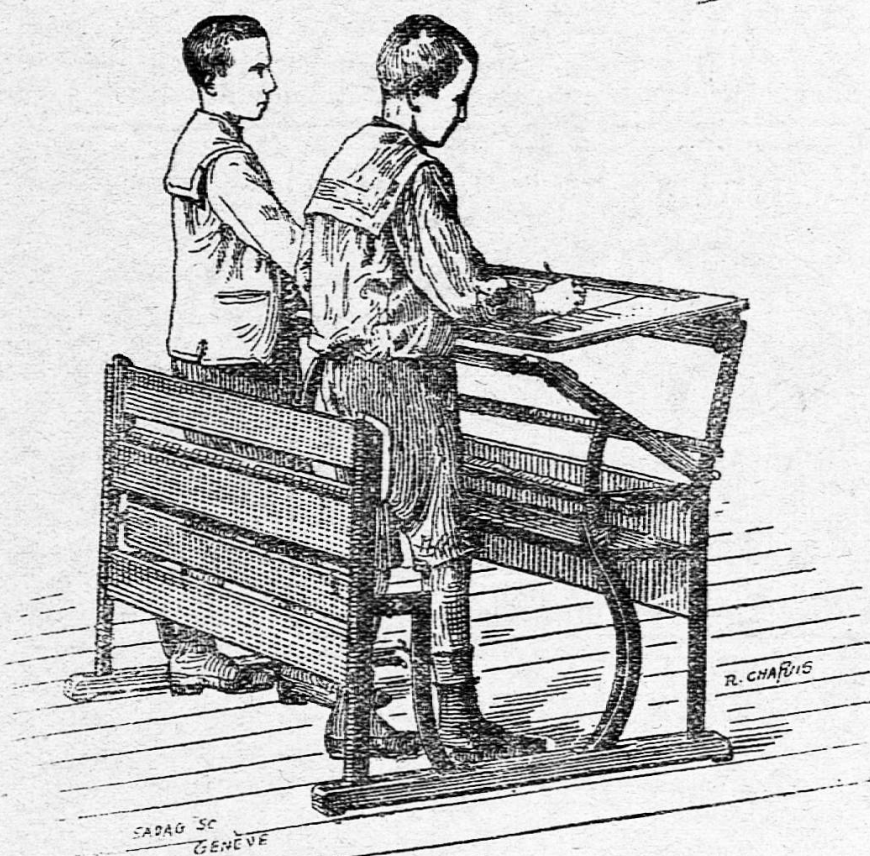
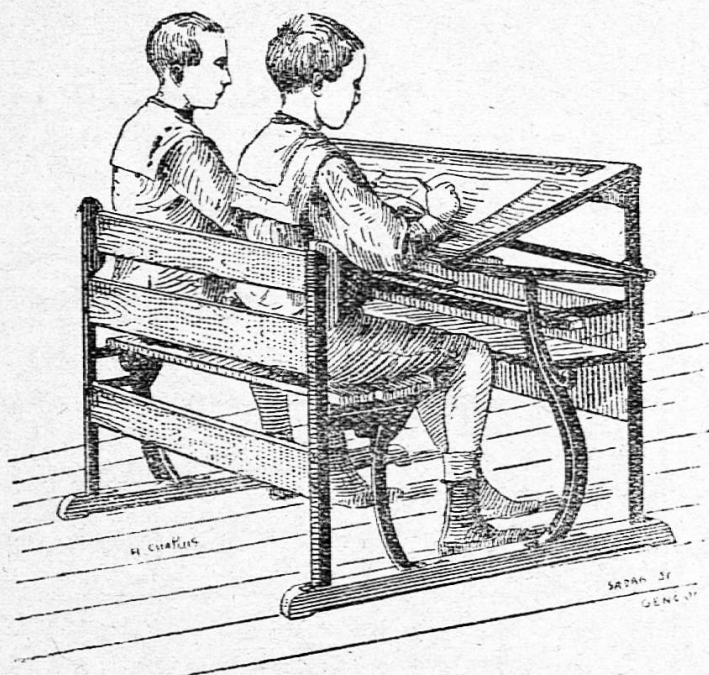
PU PITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1899. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEß-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
SUISSE



DESSIN GRAVURE
• CARTES GÉOGRAPHIQUES •
CARTES HISTORIQUES • STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES • PANORAMAS • DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
• CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE •

750 Problèmes d'Arithmétique

destinés aux jeunes filles des Ecoles primaires, secondaires, supérieures, ménagères et professionnelles, par P. FÉLIX. Ouvrage approuvé par les Départements de l'Instruction publique de Vaud et de Berne.

Payot et C^{ie} libraires éditeurs. — 1 fr. 25.

I nstitut pour

Directrice : M^{lle} WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE

A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

B ègues

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.

Téléphone 3470.

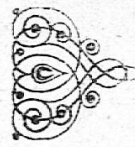
Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.



ÉTRENNES

Le bonheur du foyer, c'est de joindre
L'UTILE A L'AGRÉABLE

Une Machine à Coudre

 **SINGER** 

*Nouvelle Cannette Centrale et Originale
d'après + Singer N° 2675*

**Constitue un cadeau de fin d'année
vraiment pratique et apprécié.**

*Paielements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*

COMPAGNIE SINGER

**Direction pour la Suisse
13, rue du Marché, 13, GENÈVE**

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Exposition de Paris 1900

GRAND PRIX la plus haute récompense.



L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Evangeliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

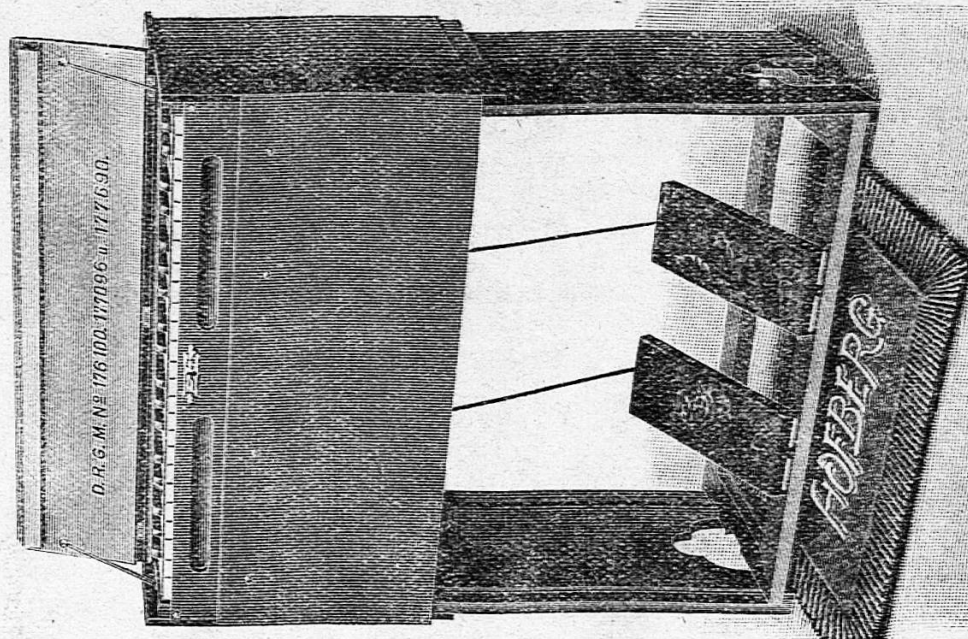
Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHÉONISTE a 4 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.**—

PÖTTISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

— Succursale à VEVEY —



Plié et fermé, cet Harmonium représenté dans la gravure est muni d'une poignée en bois placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 2.



LAUSANNE — 14 janvier 1905.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Vaud.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges
Rosier , William, prof.,	Petit-Lancy.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgrin , L., prof.,	Genève		
Pesson , Ch., inst.,	Céigny.		
Jura Bernois.			
MM. Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	MM. Meyer , F., inst.,	St-Prex.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Rochat , P., prof.,	Yverdon.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Cloux , J., inst.,	Lausanne.
Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Baudat , J., inst.,	Corcelles s/Concise.
Mœckli , Th., inst.,	Neuveville.	Dérlaz , J., inst.,	Baulmes.
Sautebin , instituteur.	Saïcourt.	Magnin , J., inst.,	Lausanne.
Cerf , Alph., maître sec.,	Saignelégier.	Magnenat , J., inst.,	Oron.
Neuchâtel.		Guidoux , E., inst.,	Pailly.
MM. Rosselet , Fritz, inst.,	Bevaix.	Guignard , H., inst.,	Veytaux.
Latour , L., inspect.,	Corcelles.	Faillietaz , C. inst.,	Arzier.
Hoffmann , F., inst.,	Neuchâtel.	Briod , E., inst.,	Lausanne
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	Visinand , E., inst.,	La Rippe.
Busillon , L., inst.,	Couvet.	Martin , H., inst.,	Chailly/Lausanne
Barbier , C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.		
		Tessin.	
		M. Nizzola , prof.,	Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. D. Vincent , Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.	MM. Charvoz , A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Rosier , W., prof., président, Petit-Lancy.	Perret , C., inst., trésorier, Lausanne.
Lagotala , F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. n985*x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

Sainte-Beuve à Lausanne, par FIRMIN ROZ.

1 fr. 25

Tel maître, tel valet. Proverbe en trois actes, par L. SANDY.

2 fr.

En souscription :

L'Univers et l'Humanité

Merveilles de la nature, œuvres de l'homme. — Histoire des différents systèmes appliqués à l'étude de la nature. — Utilisation des forces naturelles au service des peuples.

Cette magnifique publication, du format in-4°, sur beau papier, comprenant près de 200 illustrations, sera complète en 100 livraisons.

Prix de la livraison : 1 franc.

Les livraisons parues sont envoyées à l'examen sur demande.

Prospectus en distribution.

Mode de paiement : 5 francs par mois.

On souscrit à la librairie PAYOT & C^{ie}, à Lausanne.

750 Problèmes d'Arithmétique

destinés aux jeunes filles des Ecoles primaires, secondaires, supérieures, ménagères et professionnelles, par P. FÉLIX. Ouvrage approuvé par les Départements de l'Instruction publique de Vaud et de Berne.

Payot et C^{ie} libraires-éditeurs. — 1 fr. 25.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

La Fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour
la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

AVIS

A vendre, pour 25 fr., les vingt-cinq dernières années de l'**Educateur**.
A même adresse, les années 1897, 1898 et 1899, de la **Bibliothèque universelle**, soit 4 volumes par année, à 1 fr. 25 l'exemplaire, au lieu de 5 fr. — S'adresser à la gérance de l'*Educateur*, qui indiquera.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

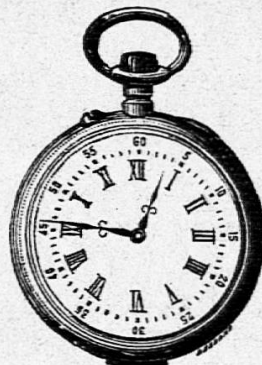


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.